



Actualités / Transports de voyageurs : premier bilan de l'AQST / Solar Decathlon : les vainqueurs de la compétition /
Dossier / Une mission dédiée aux paysages de France / **Perspective /** Les travaux publics et la Grande Guerre /
Témoignage / Mauricette Steinfelder, présidente du jury du prix « Infrastructure pour la mobilité et biodiversité » de l'IDRRIM.



ÉCHOS CGEDD

www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

P.5 Dossier

Une mission dédiée aux paysages de France



**ALAIN LECOMTE**

Président de la section aménagement durable des territoires du CGEDD.

« Un plan d'action pour les paysages du quotidien »

SOMMAIRE

3 Actualités

AQST : un premier bilan pour les transports de voyageurs

Solar Decathlon : les vainqueurs de la compétition

5 Dossier

Une mission dédiée aux paysages de France

10 Perspective

Les travaux publics et la Grande Guerre

11 Références

Présentation de quelques rapports du CGEDD

12 Témoignage

Mauricette Steinfeld, présidente du jury du prix « infrastructure pour la mobilité et biodiversité » de l'IDRRIM.

Sous l'influence des évolutions sociales et économiques, des changements dans notre façon de vivre, de nous loger, de nous déplacer, notre territoire s'est transformé de manière spectaculaire ces dernières décennies. De ce fait, la question du paysage est devenue centrale.

Pas seulement celle des paysages exceptionnels, souvent protégés, qui font le prestige de notre pays et attirent nombre de visiteurs du monde entier, mais celle de tous les paysages qui nous entourent, ceux du quotidien, les paysages qu'on pourrait appeler « ordinaires » mais qui ne le sont pas vraiment.

Dans ce contexte, M^{me} Ségolène Royal, dès sa conférence de rentrée du 4 septembre, avait marqué sa volonté de concrétiser rapidement des actions pour la croissance verte, au premier rang desquelles la politique du paysage, qu'elle souhaite renforcer pour maintenir l'attractivité de notre pays et donner à tous les Français un cadre de vie de qualité. Arrivant à point nommé, le récent rapport du CGEDD : « Paysage et aménagement : propositions pour un plan national d'action », officiellement remis le 8 septembre dernier à la ministre, en présence de nombreux experts du paysage et de l'urbanisme, pourra fournir les bases pour définir les axes de cette nouvelle politique. Ségolène Royal a ainsi présenté en Conseil des ministres, le 25 septembre, dix mesures dans le cadre d'un « plan d'action pour la reconquête des paysages et la place de la nature en ville ».

Dans le même temps plusieurs manifestations sont organisées cet automne par notre ministère et différents acteurs, autour du thème du paysage, comme l'exposition « Mon paysage au quotidien, la France vue par ses habitants », sur les quais de Seine, à Paris du 23 septembre au 15 octobre, et le colloque « Paysages de l'après-pétrole » à l'Assemblée nationale le 20 novembre prochain. D'autres viendront, en 2015, mais l'enjeu principal est la mise au point largement concertée, sur la base notamment des propositions du rapport, d'un véritable plan d'action à moyen terme visant à redonner toute sa place au paysage dans notre société.

Mais pour aborder ces paysages du quotidien, la conception patrimoniale du paysage avec sa logique de protection n'est pas adaptée. D'autre part, notre culture cartésienne a tendance à segmenter les problèmes et à y répondre de manière séparée, « hors sol », en cantonnant le paysage à l'ornementation des projets. Il faut évoluer vers un mode de pensée où les projets, les constructions, les plans d'urbanisme prendront en compte le territoire, avec la société qui y vit, non comme une page blanche, mais comme une ressource. Le défi est de taille.

AQST

Transports de voyageurs : un premier bilan

L'année 2013 a permis à l'Autorité de la qualité de service dans les transports d'élargir son champ et d'approfondir ses compétences, en termes d'analyses et de réflexions.

Après avoir refondu son site Internet pour le rendre plus graphique et permettre de télécharger ses données, l'Autorité de la qualité de service dans les transports (AQST) a en effet, pour la première fois, produit un bilan critique de la qualité de service dans les transports de voyageurs en France pour l'année 2013¹.

Qualité de service détériorée

Présentée lors du Haut Comité de la qualité de service dans les transports (HCQST), le 15 mai 2014, cette analyse conclut que la qualité de service dans les transports publics de voyageurs de longue distance s'est globalement détériorée en 2013, par rapport à l'année 2012. Les vols long-courriers et les trains Intercités, dont les performances sont généralement moindres que les autres modes de longue distance, se sont relativement améliorés, mais les vols intérieurs et les TGV, réputés plus réguliers et plus ponctuels, se sont dégradés. Les trains TER sont globalement plus ponctuels mais enregistrent des taux d'annulation supérieurs, ainsi que des inégalités fortes selon les régions. Enfin, les 8 lignes de Transilien et 5 lignes de RER sont présentées pour la première fois au travers des variations mensuelles du taux de ponctualité des voyageurs défini par le STIF, témoignant d'une grande variabilité des taux de retard selon les lignes et les mois.

Dans un communiqué de presse du 15 mai 2014, Frédéric Cuvillier s'est associé pleinement aux recommandations exprimées par



Shutterstock

le Haut Comité de la qualité de service dans les transports pour que les prochains bilans de qualité de l'AQST puissent :

- s'enrichir en incluant davantage les transports quotidiens des Français, notamment le métro parisien, les transports collectifs des grandes villes et aussi les autocars ;
- comporter une analyse des causes des retards et des annulations, qui permette de discerner ce qui est imputable aux opérateurs et ce qui est dû à des événements extérieurs.

Saisie d'un médiateur

L'AQST s'est aussi affirmée comme instance de débats et de propositions.

Avec la DGCCRF, elle a animé un groupe de travail *ad hoc* qui a permis au HCQST d'adopter une motion qui préconise la possibilité pour tout voyageur dans tous les modes de transport public de pouvoir saisir un médiateur si la réponse donnée par le service

clientèle à la réclamation qu'il a exprimée ne le satisfait pas et s'il ne souhaite pas pour autant recourir à des procédures judiciaires.

Le Haut Comité a recommandé par ailleurs que cette mise en place par les professionnels d'un système de médiation soit prévue dans la transposition par la France de la directive 2013/11/UE du Parlement européen et du Conseil relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation (RELC). C'est cette position des acteurs du transport que l'AQST a fait valoir auprès du groupe présidé par Emmanuel Constans (médiateur des ministères économiques et financiers) chargé de proposer les modalités de transposition de cette directive en France.

Les semaines et mois à venir ouvrent maintenant pour l'AQST de nouvelles perspectives avec l'intégration des transports collectifs urbains.

Le métro parisien sera prochainement inclus aux travaux de l'AQST



Le rapport annuel 2013 de l'AQST est paru

1. Site Internet : http://www.qualitetransports.gouv.fr/IMG/pdf/Bilan_2013_de_la_QST.pdf

SOLAR DECATHLON

Les vainqueurs de la compétition

Le Solar Decathlon 2014 a une nouvelle fois récompensé des projets innovants en matière d'habitat écologique. Retour sur deux semaines de compétition.

La compétition universitaire internationale Solar Decathlon 2014 (voir le numéro des *ÉchosCGEDD* de février 2014), organisée par le ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité et le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, s'est achevée le 12 juillet dernier après avoir mis en concurrence vingt équipes d'étudiants du monde entier qui devaient concevoir, puis construire en taille réelle un habitat écologique.

Trois récompenses

- Le premier prix a récompensé l'équipe de l'université de Rome III pour la construction d'un appartement au dernier étage d'un immeuble collectif s'inscrivant dans la requalification des franges urbaines de Rome.
- Le deuxième prix a été obtenu par l'équipe nantaise Atlantic Challenge pour une construction représentant la partie supérieure d'un bâtiment industriel (les grands moulins de Nantes) réhabilité pour accueillir des logements ainsi que des serres sur le toit.
- Le troisième prix est revenu à une équipe néerlandaise pour une maison en bande (comme il en existe 1,4 million aux Pays-Bas) ayant fait l'objet d'une réhabilitation énergétique.

Des projets très variés

Grâce aux innovations introduites dans le règlement de l'édition française du Solar Decathlon et à la diversité des pays représentés (quatre d'Asie, quatre des Amériques et huit d'Europe), c'est la première fois dans l'histoire de



Deuxième prix : Philéas Housing



Troisième prix : Delft Housing



Premier prix : Rome Housing

cette compétition qu'il y a eu une aussi grande diversité de projets (logement individuel ou collectif, réhabilitation d'un logement existant, surélévation d'immeuble, hébergement d'urgence...) et une aussi forte attention au développement durable (densité urbaine, prise en compte des risques naturels, dimension sociale...). Solar Decathlon 2014 a été un succès à un double titre, par le nombre de visiteurs, plus de 80000 en 17 jours (ministres et personnalités, professionnels et grand public)

et par la réussite de 17 prototypes sur 20 à produire chacun entre 1,5 et 2 fois plus d'énergie qu'ils n'en ont consommé. Démonstration de ce que peut être l'habitat écologique de demain, cet événement fut aussi une fête de la jeunesse. Nous pouvons remercier les organisateurs et tous les partenaires publics et privés qui ont contribué à ce succès. Laissons le dernier mot au directeur de Solar Decathlon, Richard King, du ministère américain de l'énergie : « *This competition was the best ever.* »

Une mission dédiée aux paysages de France

Pont Saint-Jean et pont
SNCF construit en
2008 face à la gare,
à Bordeaux.



Les paysages de France représentent un capital exceptionnel par leur diversité et leur qualité. Ils contribuent fortement à l'image de notre pays et à la qualité de vie qu'il offre. Pourtant, à côté des paysages naturels ou bâtis les plus remarquables, souvent protégés et valorisés, la transformation des « paysages quotidiens » n'a cessé de s'accélérer au cours des soixante dernières années en entraînant progressivement leur banalisation ou leur dégradation. Le récent rapport du CGEDD : « Paysage et aménagement : propositions pour un plan national d'action » présenté à la ministre le 8 septembre dernier, montre l'importance du paysage et suggère les bases d'une relance politique.



Le canal du Midi est l'un des symboles du patrimoine naturel français

Le mot paysage est souvent associé aux sites emblématiques comme le mont Saint-Michel, les gorges du Verdon ou le canal du Midi. Ces paysages sont un symbole de la richesse du patrimoine naturel et bâti de notre pays, et attirent chaque année les touristes du monde entier. Mais ces sites d'exception ne concernent qu'une petite fraction du territoire et la nécessité de les protéger risque de faire penser que la politique du paysage se limiterait à la préservation et interdirait tout projet de développement. Cette vision fautive conduit à négliger de porter un regard qualitatif sur tout le reste du territoire : villes, banlieues, campagnes ordinaires, routes, paysage du quotidien avec ses zones commerciales et sa publicité. La presse s'en fait régulièrement l'écho sous des titres accrocheurs : « La France

défigurée », « La France moche », « Paysages saccagés »... Partant de ce constat, le Conseil général de l'environnement et du développement durable a souhaité conduire, dans le cadre de son programme annuel de travail, une mission de conseil sur la politique nationale du paysage dont la commande a été passée en accord avec le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature. Ce rapport, qui n'aborde pas le champ de la publicité (il est encore trop tôt pour faire le bilan des textes récents sur la publicité extérieure, en particulier, le décret du 30/01/2012 visant à améliorer le cadre de vie et à lutter contre les nuisances visuelles), a pour objectif d'éclairer les enjeux d'une situation préoccupante et de faire des propositions pour une politique nationale du paysage associant les collectivités. Il se compose de trois parties.



Arnaud Bouissou / MEDDE-MLETR

LE PAYSAGE, UN ATOUT ÉCONOMIQUE SOUS-ESTIMÉ

En matière de tourisme, la France reste la première destination mondiale. Elle accueille **83 millions de visiteurs** internationaux (chiffres 2012), soit **plus de 8 % du tourisme mondial** ; s'y ajoute le tourisme intérieur, qui alimente 65 % des nuitées touristiques. La beauté des paysages est la première motivation des touristes européens venus en France¹, et les campagnes continuent d'être la destination favorite des Français (puis le littoral, puis la montagne) avec 34 % des voyages². La filière tourisme en France représente **2 millions d'emplois** directs et indirects, soit près de 8 % des emplois, non délocalisables par nature. La dépense des étrangers en France a été en 2012 de près de 36 milliards d'euros, et le tourisme représente **7 % du PIB national**, pour une valeur ajoutée de 41,6 milliards d'euros, supérieure à celle d'autres secteurs comme l'énergie, l'agriculture ou l'automobile³.

La qualité des paysages et du cadre de vie joue un rôle économique indirect mais certain pour les collectivités territoriales, qui la mettent régulièrement en avant pour attirer activités et habitants. De même, dans le monde rural, certains territoires cherchent à valoriser l'image de leurs produits par la qualité paysagère des territoires de production. Inversement, la mauvaise qualité du cadre de vie a un coût pour la société, car le ressenti des individus est un fait ; ce coût, difficile à chiffrer économiquement bien que la recherche commence à s'en préoccuper, mériterait d'être pris en compte dans l'évaluation des politiques publiques.

Le secteur des entreprises du paysage (à ne pas confondre avec les paysagistes-concepteurs) représente quant à lui 92 000 actifs en 2013, 28 000 entreprises et **plus de 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires**⁴. Malgré la crise, ces chiffres ont été en augmentation ces dernières années.

1. Sondage réalisé par Harris Interactive en 2013 auprès de plus de 1000 Européens
2. Bilan du tourisme en 2012, ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, juillet 2013
3. Rapport du Conseil national du tourisme (CNT) de février 2011
4. Chiffres de l'Union nationale des entrepreneurs du paysage (UNEP)

Le vallon de Barembach en 2007



Le même vallon en 1999

Communauté de communes de la Vallée de la Bruche

Des paysages qui se dégradent malgré des enjeux nationaux majeurs

Les paysages se transforment sous l'impulsion directe de l'économie, de la démographie, des capacités techniques nouvelles. C'est dans le péri-urbain et les entrées de ville que les aménagements mal maîtrisés sont les plus visibles, mais d'autres secteurs sont également sensibles : infrastructures linéaires (routes, rail, canaux...), éolien, espaces agricoles et forestiers... Dans ces domaines, les projets prennent peu en compte le paysage, et souvent comme un volet surajouté, car il est rarement vu comme un outil d'aménagement, efficace et générateur d'économies par l'approche globale qu'il favorise. Pourtant, un certain nombre d'exemples réussis d'aménagement – qui placent le paysage au cœur des projets – ouvrent véritablement la voie d'évolutions réfléchies et choisies.

Réouverture paysagère et reconquête agricole à Barembach (67), réalisée par l'Association foncière pastorale (AFP) du vallon de Barembach, en partenariat avec la Communauté de communes de la vallée de la Bruche



Bernard Suard MEDDE-MLETR

Vue d'un éco-quartier

Les enjeux sociaux, culturels et économiques du paysage sont quant à eux considérables. La valeur sociale du paysage est certainement sous-estimée dans notre pays, et la richesse économique qu'il apporte mérite d'être mieux connue (voir encadré p. 7).

Jusqu'à ce jour, la question du paysage ne faisait plus vraiment partie des sujets d'intérêt politique. Pour bien des acteurs de l'aménagement, il est perçu comme une contrainte plutôt que comme un atout à valoriser. La demande sociale de paysage et de cadre de vie est cependant bien présente : les Français restent sensibles au beau, même quand il s'agit de paysages ordinaires, et cette question semble avoir été occultée par nombre de responsables publics.

Pourquoi une telle situation ?

Le premier élément d'analyse est la forte méconnaissance de ce qu'est un paysage; difficile à appréhender

dans ses caractéristiques physiques et dans sa dimension sociale, il est trop « subjectif » pour beaucoup de décideurs et d'aménageurs (voir encadré p. 9).

D'autres raisons peuvent expliquer ce désintérêt à l'égard du paysage quotidien : une pensée rationnelle dominante dans une société excluant fortement le champ du sensible, des capacités techniques sans précédent, l'absence de vision globale en matière d'organisation de l'espace, la logique du court terme – dans un pays où l'on n'est pas habitué à économiser l'espace, l'absence de formation et de culture du paysage...

Dans un tel contexte, une politique nationale sur le paysage du quotidien se révèle difficile à conduire. Le droit national est peu orienté vers des résultats effectifs. Les experts chargés du paysage dans les services de l'État, malgré leurs efforts, ont été longtemps peu écoutés sur le sujet, et les enquêtes menées dans le

UNE IDÉE REÇUE : LE PAYSAGE, C'EST SUBJECTIF

Le paysage est pour beaucoup une notion mal définie, et subjective. Cette méconnaissance est l'une des principales raisons qui, trop souvent, font qu'il est négligé dans les politiques d'aménagement.

Une définition technique a été donnée par le Conseil de l'Europe dans la convention européenne du paysage signée à Florence le 20 octobre 2000 : « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le

caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». L'ensemble des paysages est donc concerné : espaces naturels, ruraux, urbains ou périurbains, paysages remarquables, du quotidien ou dégradés. Cette définition fait en même temps une place majeure à leur perception sociale. Elle affirme enfin par le mot « territoire » que le paysage implique maîtrise et appropriation sociale.

Le paysage comprend une composante matérielle (notre environnement physique proche ou lointain) et une composante sensible qui varie selon les cultures collectives et individuelles (la perception de cet environnement). Sont attachées à ces cultures des valeurs esthétiques, écologiques et de représentation sociale qui influent directement sur notre capacité à nous approprier le paysage. Contrairement aux idées répandues, ces deux composantes peuvent être chacune

clairement objectivées ou, plus exactement, la subjectivité inhérente au paysage peut être partagée pour aboutir à un projet commun. Mais bien des décideurs publics et des professionnels de l'aménagement rencontrent une vraie difficulté d'approche pratique du paysage, alors que, comme nos voisins européens, ils pourraient tout simplement faire appel aux spécialistes que sont les paysagistes-concepteurs.

cadre de cette mission auprès des DREAL et des DDT ont confirmé leur besoin d'être soutenus. La profession de paysagiste n'est pas encore bien reconnue ni développée (environ 2000 en France pour 8000 en Allemagne). Un meilleur dialogue mérite d'être établi avec la recherche. Une impulsion nationale forte est donc attendue depuis longtemps.

Des propositions

Paysage et cadre de vie appellent une politique nationale à réaffirmer et engager avec les collectivités, qui serait porteuse de sens et mobilisatrice pour les citoyens, y compris dans une période sensible sur le plan économique et social. Ne sont nécessaires ni des moyens importants ni des évolutions réglementaires majeures. Le rapport invite donc à élaborer un « plan national pour le paysage » partagé avec les territoires.

Un ensemble de 70 propositions d'action sont formulées pour contribuer à ce travail, structurées sur quatre axes déduits des analyses qui précèdent : méthodologique, culturel, technique et politique :

1. Faire comprendre que le paysage est un outil au service de l'aménagement, avec un contenu objectif qui intègre les perceptions sociales

Promouvoir les outils et méthodes pratiques qui permettent d'objectiver le paysage et de l'utiliser pour composer le territoire et concevoir les aménagements.

2. Développer une culture du paysage, notamment auprès des acteurs publics

Sensibiliser les responsables publics de l'État et des collectivités, faire évoluer les méthodes de travail de leurs

services, former les professionnels de l'aménagement, promouvoir l'intervention des spécialistes du paysage, initier les jeunes au paysage et sensibiliser la société civile.

3. Mieux composer avec le paysage dans la planification spatiale et dans les projets d'aménagement opérationnel

Plusieurs secteurs particulièrement sensibles sont concernés : urbanisme, construction, architecture et permis de construire, éolien, projets, plans et programmes soumis à étude d'impact, espaces agricoles, forestiers et naturels.

4. Réaffirmer la place du paysage parmi les grandes politiques nationales

Une impulsion politique nationale forte est nécessaire, qui replace le paysage parmi les grands enjeux et positionne fortement les collectivités comme parties prenantes. Une gouvernance nationale active du paysage est souhaitable. Il est proposé d'engager sur la base de ce rapport l'élaboration d'un plan national du paysage largement concerté.

En conclusion, le paysage est une réalité éminemment moderne qui mérite de faire partie des domaines retenus pour renouveler les politiques publiques. Il constitue aussi un enjeu d'avenir symbolique pour le ministère chargé d'animer la transition écologique du pays vers le développement durable, car il fait appel à la mise en œuvre de valeurs à la fois économiques, sociales, culturelles et environnementales.

Denis Clément et Jean-Luc Cabrit

HISTOIRE

Les travaux publics et la Grande Guerre



En 2013, le Comité d'histoire ministériel a obtenu le label de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale pour organiser un colloque de deux jours, les 19 et 20 juin 2014, avec des chercheurs des universités Paris I, Paris IV et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS).



Fondation Benillet

Depuis sa création en 1831, le ministère des Travaux publics avait été une façon de structurer durablement l'État et de matérialiser la présence de la nation dans les territoires. En 1914, il était notamment chargé des questions de transport et de mobilité, de l'approvisionnement énergétique et du trafic postal.

Reconstruction des zones dévastées

Pendant la « guerre totale » de 1914-1918 et au cours de l'entre-deux-guerres, les personnels du ministère et des entreprises du

secteur participèrent au soutien à l'effort de guerre puis à la reconstruction des zones dévastées. Il s'agissait, pour les pouvoirs publics, de réquisitionner les infrastructures et les services de transport, contrôler l'activité minière et l'importation de charbon et de pétrole, contribuer à industrialiser la production de véhicules terrestres et d'avions, superviser la poste et les débuts du téléphone et de la radio et les réseaux de télécommunications; puis, après 1918, reconstruire les ouvrages d'art et les maisons détruits.

Bouleversements et progrès techniques

L'objectif du colloque a été de rappeler la trajectoire et l'action du ministère des Travaux publics et des autres acteurs dans un contexte bouleversé par les lourdes contraintes de la guerre et de l'après-guerre. Il a été l'occasion de rappeler la mobilisation des services territoriaux et des entreprises réquisitionnées (de l'ingénieur au cantonnier en passant par le cheminot, le marin, le mineur, l'ouvrier des usines de fabrication d'automobiles et d'avions), le bouleversement des missions des agents, les interventions en prise directe avec les pénuries puis la transformation des conditions de vie des Français en matière de transport et d'énergie, les progrès techniques au cours de ces décennies et l'industrialisation des années 1920. Des comparaisons avec d'autres pays belligérants ont été faites.

La Voie sacrée, RD1916 reliant Bar-le-Duc à Verdun

Tous ces sujets seront présentés aux lecteurs dans un prochain numéro spécial de la revue *Pour mémoire*.

De plus, le Comité d'histoire a préparé, avec la Mission des archives et la direction de la communication, une exposition virtuelle visant à illustrer les « travaux publics » pendant la Grande Guerre par des photographies d'époque (grâce au concours de partenaires extérieurs comme Eiffage et la SNCF) et des archives. Il est prévu que cette exposition soit accessible sur le site Internet ministériel au cours des toutes prochaines semaines.

Tous les rapports diffusables du CGEDD sur : www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

► BILAN DE L'ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS OPÉRÉS AU TITRE DE LA LOI SRU ET DE LEUR UTILISATION

Rapport n° 007099-01 – mars 2011
Philippe SCHMITT, Jean CHAPELON, CGEDD

La mission fait le bilan des prélèvements opérés au titre de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain et leur utilisation. L'article 55 de la loi SRU instaurant un prélèvement sur les recettes fiscales des communes soumises à l'obligation de 20 % de logements locatifs sociaux constitue une avancée pour atteindre un objectif de mixité sociale. Mais l'objectif ne sera atteint que 40 ans après la promulgation de la loi. Cela a conduit à suggérer que les préfets appliquent plus strictement les mécanismes prévus par la loi et fassent appel plus souvent aux contrats de mixité sociale. La mission propose également d'introduire dans les objectifs fixés aux communes le rattrapage des retards accumulés, de revoir à la hausse le prélèvement pour les communes défaillantes et de plafonner les aides auxquelles elles sont éligibles.

► ÉVALUATION À MI-PAROURS DE LA MISE EN ŒUVRE DES SCHÉMAS DIRECTEURS D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

Rapport n° 008844-01 – oct. 2013
Étienne LEFEBVRE, Jean-Jacques LAFITTE, CGEDD

La directive cadre sur l'eau (DCE) impose le retour au bon état ou au bon potentiel de l'ensemble des masses d'eau et organise la marche à suivre. La France a fait le choix d'inclure les plans de gestion prévus par la directive dans les SDAGE. Ceux-ci et les programmes de mesures (PDM) associés vont être révisés pour la période 2016-2021. La mission a été conduite en liaison avec la mission CIMAP sur

l'évaluation de la politique de l'eau. Elle recommande de ne pas établir un objectif global fixé a priori pour le deuxième cycle de la DCE. Les SDAGE couvrent des thématiques plus larges que les « plans de gestion de district hydrographiques » prescrits par la directive. La mission recommande un recentrage des SDAGE sur l'application de la DCE en s'assurant du caractère réaliste des objectifs. Un pilotage plus étroit doit être réalisé. La mise en œuvre des PDM prend la forme de programmes d'action opérationnels territoriaux (PAOT). La mission recommande de les inclure dans la chaîne d'élaboration des SDAGE-PDM.

► LA FILIÈRE PÊCHE ET PRODUITS DE LA MER DE BOULOGNE-SUR-MER

Rapport n° 009111-01 – nov. 2013
Jean REBUFFEL, Pierre LAHOUCHE, CGEDD; André ALANORE, André NIL, CGAAER

La mission a présenté dans son rapport trois recommandations. Elles ont vocation à remédier aux faiblesses et menaces identifiées dans le diagnostic, qui handicapent l'avenir de la filière malgré les atouts et opportunités dont bénéficient le port et sa zone d'activités Capécure. Porter une ambition collective et la traduire dans un projet stratégique et partagé du port constitue la première recommandation. Elle vise à l'installer comme une des premières plates-formes de pêche et de produits de la mer dans le monde. La deuxième préconise les réformes indispensables au dynamisme de la filière, avec six mesures dont les mots-clés sont attractivité, rentabilité, innovation, restructuration. La troisième présente la création d'une filière industrielle structurée, dynamique et innovante de la pêche et des produits de la mer, avec trois mesures pour la favoriser, dont le renforcement du rôle du conseil portuaire et la structuration de la filière autour du comité stratégique.

► LES PROBLÉMATIQUES FONCIÈRES ET LE RÔLE DES DIFFÉRENTS OPÉRATEURS AUX ANTILLES

Rapport n° 009046-01 – nov. 2013
Philippe BONNAL, Sabine BAIETTO-BEYSSON, CGEDD; Jean COLIN, Noémie ANGEL, IGA

Les problématiques foncières se posent différemment aux Antilles, du fait de leur topographie et d'une histoire originale liée au rapport à la propriété du sol et au statut du littoral représentant à la fois un enjeu majeur de protection des ressources naturelles et un capital économique essentiel. Après avoir analysé la question foncière au regard des besoins de logements, le rapport étudie la disponibilité du foncier. Il formule des propositions faisant disparaître une séquelle du système colonial, dans une démarche d'alignement sur le droit commun et de décentralisation. L'existence de la zone des cinquante pas géométriques constitue une frontière artificielle qui ne saurait perdurer. La définition d'une stratégie foncière conciliant développement du territoire, construction de logements sociaux et protection du littoral passe par une évolution du rôle des acteurs.

► PRODUCTION DE LA CHALEUR ET DE CONFORT D'ÉTÉ POUR LES LOGEMENTS INDIVIDUELS ET LES PETITS IMMEUBLES COLLECTIFS

Rapport n° 008917-01 – déc. 2013
Jean-Claude GAZEAU, Jean-Louis DURVILLE, Alain FEMENIAS, CGEDD

Les chaleurs solaire et géothermique sont des énergies renouvelables gratuites, inépuisables et accessibles mais peu utilisées pour les logements individuels et les petits immeubles collectifs. Elles ont pourtant toute leur place dans le chauffage des locaux et la production d'eau chaude sanitaire, dont l'importance en France est proche de 50 % de la consommation énergétique finale. Un accompagnement est

nécessaire pour développer le recours à ces deux gisements. En termes de compétences, le tissu des PME et des artisans a besoin d'être conforté, au moyen de la constitution de groupements d'opérateurs, avec une ingénierie thermique adaptée à des projets de petite taille. L'approche par les coûts complets doit prévaloir. Le Fonds chaleur et la réglementation thermique doivent s'ouvrir à ces technologies. L'intérêt et le comportement civique des particuliers ont besoin d'être épaulés par une information sur les résultats des installations existantes en favorisant le dialogue avec les professionnels.

► ÉVALUATION À MI-PAROURS DU PLAN SUBMERSIONS RAPIDES

Rapport n° 009151-01 – mars 2014
Philippe LEDENVIC, Guy BARREY, Christian PITIE, CGEDD; Guy BRASSENS, IGF, Didier CHABROL, IGA, Christian LE BOULAIRE, IDSC

Réponse réactive aux catastrophes causées par la tempête Xynthia et les pluies stationnaires intenses dans le Var, le plan submersions rapides (PSR), adopté pour la période 2011-2015, rassemble un dispositif d'actions pour prévenir les inondations. Le rapport fait le point à mi-parcours des actions du PSR, mesure l'atteinte des objectifs et apprécie la cohérence de son déploiement avec les autres politiques publiques. Les 27 recommandations de la mission s'appuient sur la mise en œuvre de la directive inondation, accordent la priorité à la protection des vies humaines, relancent les actions de réduction de la vulnérabilité, simplifient la gouvernance, stabilisent les référentiels et définissent mieux les priorités d'utilisation du fonds Barnier.

► POUR EN SAVOIR PLUS
Bureau des rapports et de la documentation
Courriel : thomas.vratnik@developpement-durable.gouv.fr

Mauricette Steinfelder,

présidente du jury du prix « Infrastructure pour la mobilité et biodiversité » de l'IDRRIM.

« Un prix ouvert à tous les porteurs de projets dans le domaine des infrastructures pour la mobilité »

Membre permanent du CGEDD, Mauricette Steinfelder présidera les délibérations du jury le 25 septembre 2014 et remettra les prix aux lauréats le 8 octobre 2014 dans le cadre du congrès de l'IDRRIM.

Organisé depuis 2010 par l'Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité (IDRRIM), avec le ministère, l'Assemblée des départements de France, la Fédération nationale des travaux publics, l'Union des syndicats de l'industrie routière française, le Syndicat professionnel des terrassiers de France et Syntec Ingénierie, ce prix valorise les meilleurs projets et initiatives de préservation, de restauration et de valorisation de la biodiversité et des écosystèmes, y compris les plus petits et les plus innovants dans la conception, la construction, la gestion, l'entretien, l'aménagement, la requalification et l'exploitation des infrastructures de mobilité (routes, rues, voies vertes, espaces publics urbains, voies ferrées et fluviales, ports, aéroports).

Échos CGEDD : À qui s'adresse ce prix ?

Mauricette Steinfelder : Ce prix est ouvert à tous les porteurs de projets dans le domaine des infrastructures pour la mobilité qui travaillent en métropole et outre-mer mais aussi à l'international : les collectivités (communes, métropoles, conseils généraux, conseils régionaux), l'État (DREAL, DIR) et ses établissements publics, des syndicats d'aménagements, des sociétés concessionnaires d'autoroutes, des

gestionnaires de voies fluviales, des entreprises, des bureaux d'études, des universités et grandes écoles et des associations. Et ce, quelle que soit leur taille, afin de permettre aux petites structures de participer. Le concours comprend sept catégories : continuités écologiques, génie écologique, biodiversité et paysages, sensibilisation et communication, initiatives astucieuses, initiatives à l'international, thèses (soutenues).

Échos CGEDD : Comment se compose le jury ?

M.S. : Le jury est composé d'une vingtaine de professionnels réputés pour leur compétence dans le domaine de l'aménagement, de l'écologie, de l'environnement ou de la biodiversité. Le jury examine les dossiers présélectionnés par le comité de pilotage et décerne les prix selon une grille de critères affectée de coefficients.

Échos CGEDD : Quels sont les critères de sélection et sur quels points votre attention va-t-elle être portée cette année ?

M.S. : Les dossiers sont appréciés en fonction de critères, qui figurent dans le règlement du concours, tels que l'intégration de la fonctionnalité écologique dès la conception du projet, la connaissance des terri-



Bernard Suard/MEDDE-MLETR

toires concernés au regard de la biodiversité (faune, flore...) et la qualité des études préalables, la sensibilisation du personnel impliqué (privé et public), des usagers, et la qualité de la communication (amont et aval), le suivi du projet en termes de biodiversité (bilan quantifié ou retour d'expérience) et la concertation engagée auprès des associations, des riverains, des usagers, des élus... Les dossiers éligibles doivent aller au-delà des obligations réglementaires en matière de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts. Cette année, le jury sera particulièrement attentif au caractère innovant ou original de l'initiative ou du projet, à sa plus-value pour la biodiversité ainsi qu'à sa pérennité.